

d'Hillsborough (M. Macquarrie) : Les communications—La structure financière et administrative de la société.

Je quitte maintenant le fauteuil, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui par la Chambre. La séance reprendra à 8 heures.

(La séance est suspendue à sept heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LES FINANCES

MODIFICATIONS RELATIVES AU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET AU COMPTE DU FONDS DES CHANGES

L'hon. G. J. McIlraith (au nom du ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la loi sur les accords de Bretton Woods et la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes afin de permettre au Canada de prendre part à un nouvel arrangement au sein du Fonds Monétaire International en vue de créer de nouveaux instruments de réserve qui complèteraient l'or et les monnaies de réserve dans les réserves de devises étrangères des pays participants et apporteraient certains changements d'ordre administratif et opérationnel dans la structure actuelle du Fonds, et, en outre, d'autoriser le Compte du fonds des changes à recevoir, détenir et vendre les nouveaux instruments de réserve.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Béchard.)

M. Gray: Monsieur le président, le projet de loi qui sera basé sur cette résolution constituera un énorme pas en avant dans la mise au point d'un système monétaire international. Grâce à l'accord visant à établir des droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire international, pour la première fois les pays seront en mesure de créer, d'un commun accord et à bon escient conformément aux exigences de ce système, des réserves monétaires internationales. L'objectif principal de ce bill est de prévoir la participation du Canada à cette sensationnelle innovation.

Le bill énumérera plusieurs modifications à apporter aux clauses de l'accord du F.M.I. visant à créer des droits de tirage spéciaux. Il stipulera aussi certaines modifications aux règles et usages actuels du Fonds, à la lumière d'une expérience de quelque vingt-cinq ans.

Le gouvernement espère que cette mesure législative recevra l'appui pressenti de tous les députés et que rien ne retardera son adoption, ce qui n'exclut pas, bien sûr, une étude approfondie de ses divers aspects en comité.

[M. l'Orateur suppléant.]

La dernière fois que la Chambre a eu l'occasion d'étudier ce genre de questions, c'était en mars 1966, lorsqu'elle a été saisie d'un bill visant à augmenter la quote-part du Canada dans le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement. A cette époque, le regretté Colin Cameron ainsi que d'autres députés réclamaient la création de l'équivalent sur le plan international de la monnaie que tous les pays modernes utilisent dans leur économie interne. On s'est beaucoup intéressé à ce moment-là aux aspects généraux du problème et la question a fait l'objet de discussions au comité des finances, du commerce et des questions économiques, dont j'étais alors président.

Les députés qui avaient pris part à ce débat savent très bien que le projet de résolution à l'étude est le résultat de plus de quatre années d'études et de négociations acharnées, de la part des ministres et des fonctionnaires supérieurs du groupe des Dix et des administrateurs du Fonds monétaire international. La justesse fondamentale du programme envisagé fait honneur à leur travail. Que des discussions aussi ardues aient été entreprises au moment opportun et couronnées de succès, c'est là une preuve de la collaboration internationale dans les domaines économiques et financiers que nous nous attendions de trouver dans la période postérieure à la deuxième guerre mondiale, mais qui n'avait pu se déployer de façon significative jusque-là.

Au centre de cette collaboration se situait le Fonds monétaire international. Le Fonds, conçu en même temps que la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement durant la deuxième guerre mondiale, fut institué immédiatement après cette dernière. Les résultats des politiques nationalistes à courte vue se manifestaient dans le monde entier et le souvenir des conséquences désastreuses des politiques économiques auto-destructrices des années 30 était présent à tous les esprits. Les créateurs du Fonds entreprirent donc d'instituer une autorité internationale pour établir et maintenir un haut niveau d'éthique dans la conduite des affaires économiques et monétaires internationales; en outre, cette autorité devait être pourvue des ressources et moyens financiers nécessaires pour aider les pays à se conformer à ces normes. Le succès remarquable du Fonds monétaire international depuis 1946 a contribué à l'expansion du commerce et des paiements internationaux et, du même coup, à la prospérité dont jouissent actuellement les Canadiens. La prospérité du Canada dépend, dans une large mesure, du commerce international et de la disponibilité de capitaux. Notre enjeu dans le succès du Fonds monétaire international est considérable.